

Bulletin d'informations de l'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux des Hauts-de-France



N'hésitez pas à consulter votre site internet et à poster vos avis sur les différentes actions menées. Parallèlement, il vous est possible de nous contacter via ces coordonnées :

URPS MK HDF
118 bis rue Royale
59000 LILLE
03.20.14.22.14
contact@urps-mk-hdf.fr



« Déjà une année derrière nous et nos projets avancent. Nous allons continuer tous ensemble à développer des ateliers équilibre pour la prévention des chutes chez la personne âgée, à mettre en place des actions pour le dépistage des scoliozes chez les jeunes, à instaurer un système de géolocalisation utile pour nos patients et bien d'autres projets encore...
Mais avant tout, nous souhaitons vous rencontrer pour échanger près de chez vous.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année !! »

*Jean-Marc LASCAR, Président
de l'URPS MK Hauts-de-France*

L'URPS est proche de vous, il vient à votre rencontre alors, tournez la page et notez les dates dans votre agenda !

DANS CE BULLETIN :

- ▶ Votre URPS plus proche de vous ! Page 2 et 3
- ▶ la carte professionnelle des remplaçants Page 4
- ▶ Comment s'est passé le salon Rééduca ? Page 5
- ▶ Guide-Line de l'atelier équilibre Page 5
- ▶ Service de géolocalisation en déploiement Page 6

Marion C, Kinésithérapeute au service Orthopédie-Traumatologie-Brûlure, réalise un mémoire dans le cadre du diplôme universitaire de rééducation et d'appareillage en chirurgie de la main. Son but, aboutir à la création d'un support facilitant la transmission d'information entre les différents établissements dans le cadre de la prise en charge des brûlures du membre supérieur. Merci de répondre au rapide questionnaire en ligne. Le but est de recueillir l'avis de l'ensemble des rééducateurs (qu'ils prennent ou on en charge des patients brûlés) sur le plan national. Le lien est : <https://goo.gl/forms/ypotd3OqTnWFFdpy1>

Programme de la soirée d'échange

☺ Accueil convivial

☺ Présentation de votre URPS

(membres, actions mises en place, projet, appel à la participation aux projets avec accompagnement méthodologique et financier)

☺ Divers thèmes abordés tels que le droit à la prescription, les obligations de la profession, tout sur les contrats, l'affichage obligatoire, la rédaction et la facturation de bilans etc.

☺ Temps d'échange avec quelques prestataires lors de la pause

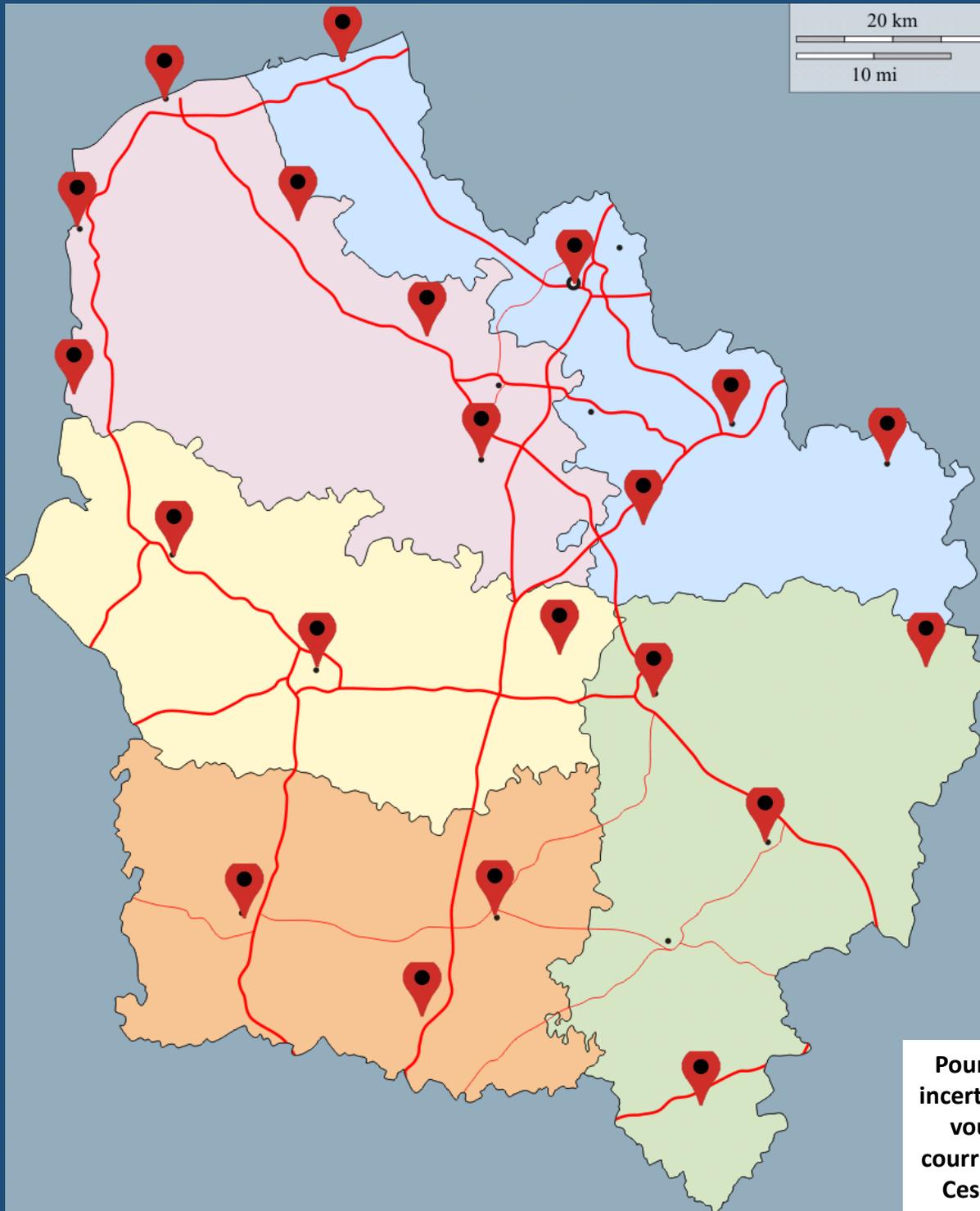
☺ Distribution de cadeaux (carnets d'ordonnances, porte-documents, stylos, cartes de rendez-vous...)

☺ Questions/Réponses



ABBEVILLE	24 janvier 2017	Centre Hospitalier d'Abbeville 43 rue de l'Isle - 80140 ABBEVILLE	
AMIENS	09 février 2017 Date à confirmer	Lieu à préciser	
ARRAS	21 mars 2017 Date à confirmer	Lieu à préciser	
BEAUVAIS	26 janvier 2017	IFSI - Institut de Formation en Soins Infirmiers (Centre Hospitalier) 102 rue de la Mie au Roy - 60000 BEAUVAIS	
BETHUNE	28 février 2017 Date à confirmer	Lieu à préciser	
BERCK	07 février 2017	Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Berck-sur-Mer Avenue du Phare - 62600 BERCK-SUR-MER	
CALAIS	17 janvier 2017	Hôtel & Restaurant Campanile Calais 35 Rue de Maubeuge - 62100 CALAIS	
CAMBRAI	07 mars 2017 Date à confirmer	Lieu à préciser	
CHÂTEAU-THIERY	28 février 2017 Date à confirmer	Lieu à préciser	
COMPIEGNE	05 janvier 2017	Centre Hospitalier Noyon-compiègne 8 avenue Henri Adnot - ZAC de Mercières 3 - 60200 COMPIEGNE	
DUNKERQUE	19 janvier 2017	IFSI Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier Impasse Floréal - rue de Liège - 59385 DUNKERQUE	
DOUAI	02 février 2017	IRFSS Nord Pas-de-calais route de Cambrai - 59187 DECHY	
HIRSON	16 mars 2017 Date à confirmer	Lieu à préciser	
LAON	10 janvier 2017	IFSI / Centre Hospitalier de Laon 33 rue Marcelin Berthelot - 02000 LAON	
LILLE	31 janvier 2017	Maison des Associations 72/74 rue royale - 59000 LILLE	
MAUBEUGE	16 février 2017	IFSI/IFAS du CH Sambre-Avesnois de Maubeuge 13 Boulevard Pasteur - 59600 MAUBEUGE	
PERONNE	02 mars 2017 Date à confirmer	Lieu à préciser	
SAINT OMER	14 mars 2017 Date à confirmer	Lieu à préciser	
SAINT QUENTIN	23 février 2017 Date à confirmer	Lieu à préciser	
VALENCIENNES	21 février 2017	IFSI Établissement Public de Santé de Valenciennes Avenue Desandrouin - 59300 VALENCIENNES	
SENLIS	09 mars 2017 Date à confirmer	Lieu à préciser	

Votre URPS plus proche de vous !



C'est l'occasion de nous faire part de vos idées de projets

Vous pourrez gagner un stage de pilotage sur circuit avec **Rallye Roots**, il suffit de répondre présent à notre invitation !



L'URPS distribuera des affiches pour vos salles d'attente

Une rencontre entre masseurs kinésithérapeutes du secteur et des plusieurs cadeaux, n'hésitez pas, venez 😊

Pour les dates et lieux incertains à ce jour, nous vous enverrons par courrier la confirmation.

Ces dates de rendez-vous seront également consultables sur notre site internet :

www.urps-mk-hdf.fr

Comment y participer ?

Afin de faciliter l'organisation, merci de nous informer de votre présence à la réunion d'information choisie.

Pour cela, il vous suffit d'envoyer un mail à l'URPS : contact@urps-mk-hdf.fr

Nouveau sur les Cartes Professionnelles de Santé (CPS)

Après l'avoir tant réclamée, la profession a obtenu la Carte Professionnelle de Santé Remplaçant (CPSR).

La CPSR est une avancée pour les professionnels. En effet, celle-ci reconnaît ce statut comme mode d'exercice et répond à la demande d'une partie des masseurs-kinésithérapeutes libéraux.

Comment demander la carte CPS - remplaçant exclusif ?

Lors de votre inscription au tableau de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes ou lors d'une demande de modification de votre statut auprès de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de votre département : Nord, Pas-de-

- Calais, Somme, Oise et l'Aisne, vous
- déclarerez exercer en tant que remplaçant exclusif.

Nous vous informons que le Groupe d'Intérêt Economique (GIE) ASIP Santé a reçu l'habilitation pour délivrer une CPS à chaque masseur-kinésithérapeute inscrit comme remplaçant exclusif, afin de garantir l'identité professionnelle et de certifier les qualifications. Les remplaçants obtiennent ainsi une reconnaissance partielle de leur statut.

L'ordre des masseurs-kinésithérapeutes étant désigné comme l'autorité d'enregistrement compétente, vous devez procéder auprès de votre conseil départemental à une demande d'obtention de votre CPS de remplaçant.

Votre demande doit se faire en complétant le document PDF que vous pourrez télécharger sur ce lien :

http://publications.ordremk.fr/2015/REEMPLACANT_public.pdf

1. Une fois complété,
2. imprimez le document recto-verso,
3. signez-le puis,
4. envoyez-le à l'adresse postale de votre conseil départemental

L'URPS reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires par mail à contact@urps-mk-hdf.fr

Vous pouvez, si vous le désirez, venir en nos locaux pour effectuer ces opérations :
118 bis rue Royale 59000 Lille

C'est votre conseil ordinal départemental qui validera la demande et la transmettra à l'ASIP Santé, laquelle vous délivrera la CPSR.

A titre d'information nous vous précisons que votre carte CPS permet votre identification dans le logiciel métier utilisé dans les cabinets où vous effectuez vos remplacements.

Les professionnels remplacés doivent donc être en mesure de vous garantir que leur système d'information est conforme au cahier des charges « CDC SESAM-Vitale 1.40 addendum 7 ».

Votre URPS des Hauts-de-France se tient dès à présent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches afin que vous puissiez en bénéficier le plus rapidement possible.

La carte professionnelle de santé peut être adaptée à vos modes d'exercices respectifs :

Vous exercez sur plusieurs sites.

Comment faire ?

Votre carte CPS peut comporter jusqu'à 8 sites d'exercice (plateaux techniques) différents, permettant une facturation électronique sur chacun de ces sites. Lors de la demande de votre carte CPS, pensez à préciser les différents sites où vous exercez.

Si vous exercez sur plus de 8 sites d'exercice, une carte CPS de suite sera fabriquée. L'ajout ultérieur d'un nouveau site d'exercice nécessitera la fabrication d'une nouvelle carte.

À noter : une configuration du poste de travail de chaque site d'exercice est nécessaire pour que le logiciel de facturation d'un site d'exercice reconnaisse la carte CPS.

Vous vous déplacez régulièrement au domicile des patients.

Comment faire ?

Le lecteur portable de carte Vitale (TLA ou terminal lecteur applicatif) vous permet de télétransmettre, depuis votre cabinet, les actes que vous avez réalisés en visite.

Vous êtes masseur-kinésithérapeute remplaçant.

Comment faire ?

Actuellement, les masseurs-kinésithérapeutes remplaçants ne peuvent obtenir de carte CPS. Les masseurs-kinésithérapeutes remplaçants qui n'ont pas de carte CPS ne peuvent en aucun cas se servir de la carte CPS du masseur-kinésithérapeute remplacé.

Vous exercez en cabinet avec un secrétariat.

Comment faire ?

La Carte de Personnel d'Etablissement permet au secrétariat de lire la carte Vitale du patient et de créer une pré-FSE. Vous signerez cette pré-FSE avec votre propre carte CPS, par exemple en fin de journée, avec l'ensemble des FSE réalisées au cours de la journée. Votre secrétariat pourra ensuite se charger de l'opération de transmission des FSE. Cette solution fonctionne également lorsque plusieurs professionnels de santé travaillent dans un même cabinet.

La carte CPE est anonyme. Elle est gratuite et le coût de l'abonnement est pris en charge par l'Assurance Maladie. Pour obtenir une carte CPE, demandez-la en même temps que votre carte CPS ou, si vous avez déjà une carte CPS, adressez-vous à votre caisse d'Assurance Maladie.



Article rédigé par Monsieur Thierry Gonzague,
élu de l'URPS MK HDF

Comment s'est passé le salon Rééduca ?



L'URPS était représentée lors du salon annuel « Rééduca » organisé à Paris, à destination principalement des Masseurs-Kinésithérapeutes. Cela a été l'occasion de rencontrer les URPS de France et d'échanger sur les actions menées. L'objectif était d'aller à l'encontre des visiteurs professionnels et de présenter les missions de l'URPS, de répondre aux éventuelles questions, d'accompagner les projets de certains d'entre vous et de partager les avis sur les pistes de réflexions de l'URPS.

Les élus de l'URPS vous remercient pour votre venue, votre intérêt pour la profession et votre sympathie lors de ces rencontres.

Vous étiez 10 653 visiteurs pour cette 52^e édition.

Ce salon a permis la présentation de nouveaux produits en matière de rééducation et de masso-kinésithérapie. 160 exposants ont souhaité se présenter (dont 9% étaient des exposants internationaux et 22% étaient de nouveaux exposants). 76% des visiteurs étaient des Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux dont les objectifs de visite étaient, par ordre de priorité : se renseigner sur les équipements, acheter du matériel, échanger entre confrères et se rendre aux conférences et congrès.

Le prochain salon Rééduca se déroulera les 6,7 et 8 octobre 2017.



Guide-Line de l'Atelier Equilibre



Dès à présent, sur demande auprès de l'URPS, vous pouvez recevoir le guide de l'action Atelier Equilibre.

La prévention des chutes chez la personne âgée est un sujet sensible d'actualité. Chaque professionnel de santé a son rôle à jouer.

Suite à l'expérimentation faite dans le quartier de Wazemmes à Lille, suite à un bilan plus que positif, une plaquette a été rédigé par Monsieur Willaume Grégory où la mise en place de son action est décrite, le déroulement des ateliers, les conseils, les personnes à contacter pour obtenir des subventions, des images illustrant les ateliers... N'hésitez pas à nous demander cette plaquette d'aide méthodologique et à nous faire partager votre ambition. Nous souhaiterions savoir combien d'actions de ce type se sont développées.

Pour recevoir le guide-line, envoyez un mail à : contact@urps-mk-hdf.fr

Service de géolocalisation en déploiement

L'accès aux usagers à la permanence des soins est un sujet précieux pour l'URPS. En Picardie, le « Réseau Bronchiolite Picard » (RBP) est financé par l'ARS et géré par les Ordres, en partenariat avec Respicard, la CPAM de la Somme, le centre hospitalier d'Amiens et celui d'Abbeville ainsi qu'une université qui évalue la qualité. Dix-neuf membres composent le conseil d'administration : les référents des structures de garde, le vice-président de l'URPS MK Hauts-de-France et le représentant de l'ARS. Les référents ont pour objectif de manager la structure, d'organiser les plannings et l'interface entre les professionnels et le réseau. Ces structures sont identifiées par le « 15 », un numéro unique dans la Somme. Pour l'Aisne et l'Oise, chaque structure possède son propre numéro.

Pour se faire connaître, le RBP placarde des affiches et un mail informatif est envoyé par la CPAM. Le bilan de l'activité pour l'année 2015 est clair ; il y a une hausse de l'activité pour chaque structure (15 sites actifs dont plus de 300 MK, couvrant un rayon de 20km). Le Réseau Bronchiolite Picard respecte les initiatives locales en échangeant sur leurs pratiques. Deux à trois réunions sont organisées par an afin de faire un bilan, de partager des expériences entre les structures autonomes ou non, les freins et les points positifs. Nous vous invitons à vous rapprocher du secrétariat du RBP pour de plus amples renseignements. : brigitte-tramcourt@clubinternet.fr.

Suite à ces constats en 2015, le projet était d'instaurer **un système de géolocalisation**, en Picardie dans un premier temps.

La gestion des appels reçus dans le cadre du Réseau Respiratoire de Picardie sera confiée à une société qui proposera aux bénéficiaires en demande deux moyens :

1. Un serveur vocal interactif qui permet de :

- a) Demander à l'appelant son n° mobile et code postal, et de confirmer la détention d'une ordonnance,
- b) De lui délivrer tous renseignements utiles (exemple : horaire de consultation...),
- c) De lui envoyer par SMS les numéros de téléphone des Kinésithérapeutes de garde les plus proches de son domicile.

2. Un accueil téléphonique par une télésecrétaire qui va gérer l'appel en :

- a) Récoltant les informations précitées de l'appelant,
- b) Délivrant des coordonnées des Kinésithérapeutes de garde les plus proches par téléphone ou sms.

Ainsi, le RBP optimise ses performances en développant ce projet. Sur le point d'aboutir, il permettra aux usagers d'accéder rapidement au numéro du Masseur-Kinésithérapeute de garde et permettra aux professionnels de santé une simplification dans la gestion des appels.

Ce système sera étendu au Nord-Pas-de-Calais par la suite.

